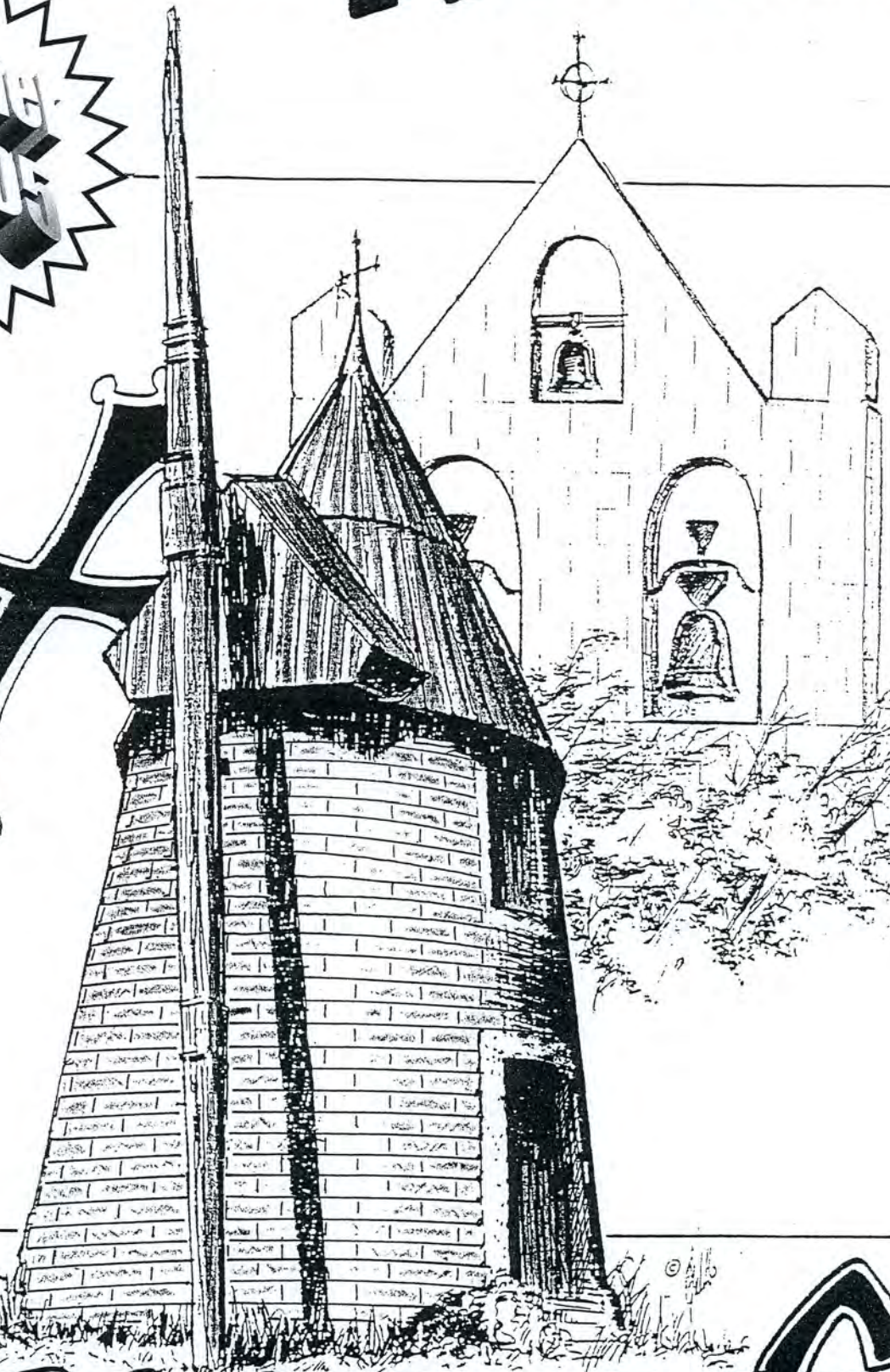
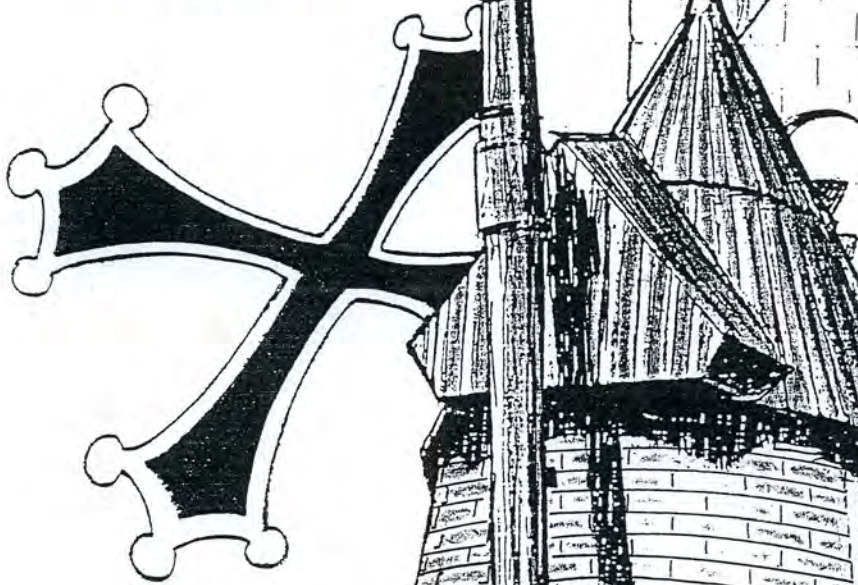


BULLETIN MUNICIPAL

Janvier
2005



CARA GOUDES

HAUTE-GARONNE

Chères Caragoudaises, chers Caragoudais,

Nous avons tourné la page de l'année 2004. Dans ce bulletin, vous trouverez les principaux éléments de l'actualité communale.

Deux mots reviennent souvent dans les rencontres, les discussions qui s'établissent entre élus et citoyens : intercommunalité et décentralisation.

Intercommunalité : nous la vivons dorénavant au quotidien, en particulier dans le cadre de Cœur Lauragais, notre communauté de communes. Elle sera un élément de progrès et d'efficacité tant qu'elle affirmera la solidarité entre partenaires, la mutualisation des moyens et le respect de l'échelon communal.

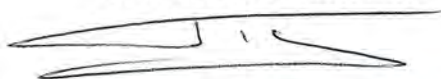
Mais Caragoudes participe également à d'autres structures intercommunales. Voici un exemple concret : la réalisation et l'ouverture prochaine de la nouvelle déchetterie sise à Caraman et créée sous la maîtrise d'œuvre de TRIFYL, syndicat mixte du Tarn auquel nous sommes rattachés par l'intermédiaire de notre syndicat pour les ordures ménagères (SIPOM). Cette installation, intercommunale au plein sens du terme, attendue depuis plusieurs années, sera particulièrement appréciée dans notre secteur, en raison de sa proximité.

Décentralisation : depuis des dizaines d'années, elle est conduite par les responsables successifs de l'Etat. Il paraît logique et compréhensible de rapprocher les centres de décision du lieu où se situent les problèmes. Ce peut donc être un élément positif à condition d'éviter de transmettre aux collectivités locales, quelle qu'en soit la nature, de nouvelles compétences sans leur garantir les moyens, surtout financiers, de les assurer. Dans le cas contraire, cela rendrait illusoire toute stabilisation de la fiscalité locale.

Dans les pages qui suivent, vous pourrez lire un rappel des principales délibérations prises par votre Conseil Municipal. Je soulignerai ici la décision de vos élus de proroger la convention d'urbanisme établie en 1994. Celle-ci fixe le développement que nous souhaitons pour notre commune. Aucune modification n'a été apportée aux zones ouvertes à l'urbanisation. Tout en permettant l'implantation de nouvelles habitations, vos élus souhaitent garantir par là notre cadre de vie, par essence rural, ayant à l'esprit la sauvegarde des espaces naturels et agricoles.

Au nom du Conseil Municipal, je vous souhaite une bonne année 2005.

Jean-Louis Cancian



Maire de Caragoudes

SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL EN 2004

Vendredi 16 janvier

- Débat d'orientation budgétaire.
- Fixation des taux d'imposition : la communauté de communes Cœur Lauragais a modifié son régime fiscal en instituant la taxe professionnelle unique. De ce fait, la commune ne dispose plus que des produits de la taxe d'habitation et des taxes foncières (bâti et non bâti). Le Conseil décide d'appliquer le principe de neutralité financière pour la commune et les contribuables. Les taux sont fixés ainsi :

Taxe d'habitation :	7,91 %
Taxe foncier bâti :	8,23 %
Taxe foncier non bâti :	51,22 %
- Parution du bulletin municipal 2004.

Mardi 23 mars

- Le compte administratif 2003 est adopté à l'unanimité.
- Le budget 2004 est adopté à l'unanimité. La balance générale se présente ainsi :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	102.121 €	102.121 €
Investissement	25.026 €	25.026 €

- Stockage en mairie de médicaments à base d'iode : ces produits devront être rapidement distribués en cas d'accident nucléaire majeur.
- Les élections régionales se déroulent les 21 et 28 mars 2004.

Vendredi 28 mai.

- Programmation des différents travaux : routes, ouvertures presbytère, chauffage salle des fêtes.
- Monsieur Jean-Claude BOUDET, agent d'entretien, a fait connaître son souhait de cesser ses fonctions à partir du 1er juin 2004.
- Pour le remplacer, Monsieur Michel CANCIAN est recruté comme agent d'entretien stagiaire.
- L'horaire de cet emploi est modifié, passant de 7 heures/semaine à 9 heures/semaine.
- Les élections européennes sont fixées au 13 juin 2004.
- Mise en place du plan canicule.
- Parution du bulletin annuel de Cœur Lauragais.
- Compte rendu des travaux bénévoles du 15 mai 2004.

Vendredi 24 septembre

- Décision à l'unanimité de maintenir notre commune dans le cadre de la constructibilité limitée avec prorogation de la convention établie lors de la séance du 20 octobre 1994.
- La fête locale a connu une forte affluence : le Conseil félicite le Comité des fêtes pour cette réussite et la qualité de l'organisation.
- La population de notre commune sera recensée en 2005. Madame Valérie CLARET est nommée agent recenseur.
- Information quant à l'abattage des peupliers plantés il y a une trentaine d'années dans le cadre du remembrement. Cette opération concernant des arbres atteignant leur limite d'âge est conduite par l'Association Foncière de Caragoudes.

Vendredi 26 novembre.

- Décision modification n° 1 : un crédit de 911 euros est retiré aux charges d'entretien pour être affecté aux charges salariales.
- Bilan des principaux travaux effectués au cours de l'exercice :
 - Remplacement des aérothermes de la salle des fêtes pour une dépense de 4500 euros. Le Conseil Général nous accorde une subvention de 50% du montant hors taxes.
 - Le bâtiment Presbytère a été doté de nouvelles fenêtres et de nouveaux volets pour une dépense de 15000 euros. Pour financer cette opération, nous bénéficions d'un emprunt à taux 0 auprès du Conseil Général.
 - Cœur Lauragais a rénové la voie communale n°9 et assuré la sécurisation de l'abribus situé à Falgayrac.
 - L'épareuse est intervenue à deux reprises. Répondant à une enquête menée par la communauté de communes, le Conseil se déclare satisfait du nombre et de la qualité de ces interventions.
 - Prévue dans le cadre de Cœur Lauragais, et réalisée avec le concours de la commune d'Auriac sur Vendinelle, une opération de bouchage de nids de poule a eu lieu au début de l'automne.
 - Le Conseil remercie les bénévoles qui ont particulièrement bien réussi la rénovation de la grande croix située contre la façade est de l'église.
- Information au sujet du plan de vaccination contre la variole, qui serait mis en œuvre en cas d'alerte, Caragoudes étant rattaché au centre de vaccination de Villefranche de Lauragais.

Recensement de la population

Enquête de recensement de 2005

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Le recensement de la population permet de produire de nombreuses informations sur la population vivant en France et de mieux comprendre l'évolution de notre pays.

Comme vous le savez, les enquêtes de recensement ont lieu désormais chaque année auprès d'une partie de la population.

L'enquête de recensement est préparée et réalisée par la commune. L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) organise et contrôle la collecte.

Cette méthode permettra de disposer chaque année d'une information nouvelle et récente sur la population et les logements.

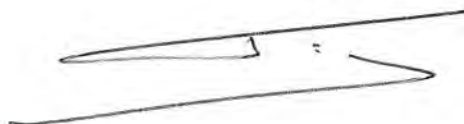
Cette année, vous êtes concerné(e) par l'enquête de recensement et votre participation est essentielle. C'est pourquoi la loi rend obligatoire la réponse à cette enquête.

La collecte se déroulera en janvier et février 2005⁽¹⁾. Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera muni d'une carte officielle et tenu au secret professionnel. Il vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent. Merci de lui réserver le meilleur accueil.

Vos réponses resteront confidentielles. Elles sont protégées par la loi. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes.

Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Votre maire



(1) en février et mars à La Réunion.

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, et en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée, cette enquête, reconnue d'intérêt général, est **obligatoire**. Les réponses sont protégées par le secret statistique et destinées à l'élaboration de statistiques.

Visa n° 2004A001EC du ministre chargé de l'Économie, valable de **2004 à 2008**.

En application de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, l'enquête de recensement est placée sous la responsabilité de l'Insee et des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 garantit aux personnes enquêtées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès des directions régionales de l'Insee.

Imprimé n° 21



ETAT CIVIL 2004

Naissances

LIMOSIN Matisse	20 mai
CANCIAN Anaïs	1 ^{er} juin
VINCENT Sébastien	7 septembre

Mariages

NEANT

Décès

MARQUIER Elie	15 avril
ROCHAS Georges	4 juillet

LES NOUVEAUX CARAGOUDAIS

Famille MASON	Domaine la Croix
Famille BLACKBURN	La Gonne
Famille PERINOTTI	En Rouch

1944-2004

2004 fut une année de commémorations exceptionnelles, marquée par le soixantième anniversaire du Débarquement et de la Libération. Notre commune a tenu, après avoir rendu hommage aux combattants de la grande guerre (1914-1918) à exprimer toute notre gratitude à Monsieur Joseph CAVALLI (à gauche sur la photo) et à Monsieur Paul MOULIN (à droite sur la photo), deux combattants de la deuxième guerre mondiale.



Discours de Monsieur le Maire lors de la cérémonie au monument aux morts, le 5 septembre 2004 :

« La coutume veut que nous réservions, en plein cœur de notre fête locale, un moment de recueillement et d'hommage à la mémoire des dix-sept enfants de Caragoudes morts pour la France, lors de la première guerre mondiale. Pouvaient-ils imaginer que la tragédie, qu'ils vécurent jusqu'au sacrifice, recommencerait à peine deux décennies plus tard ? Nous ne le saurons pas mais nous avons souhaité, en cette année 2004, exprimer également notre reconnaissance aux combattants de la deuxième guerre mondiale. En effet, nous venons de vivre le soixantième anniversaire du débarquement en Normandie, du débarquement en Provence, le soixantième anniversaire de la libération de Paris, de Toulouse, de la Haute-Garonne. Nombreux furent les peuples, les communautés engagés dans ce combat pour la libération de la France et de l'Europe, un combat contre l'asservissement, la tyrannie et, plus généralement, contre la négation de l'homme.

Aujourd'hui, nous rendons hommage à ces combattants en mettant en évidence le parcours de deux d'entre eux car ils sont également caragoudais. Il s'agit de Monsieur Paul Moulin et de Monsieur Joseph Cavalli, acteurs heureusement rescapés de ces événements.

Monsieur Paul Moulin, parti d'Afrique, participa à la dure campagne d'Italie, débarqua en Provence, à Sainte-Maxime, effectua la remontée de notre pays avant d'être gravement blessé en Alsace.

Monsieur Joseph Cavalli, engagé dans la deuxième DB commandée par le maréchal Leclerc, participa à la bataille de Normandie, puis à la bataille de Paris. Ensuite, ce fut la campagne des Vosges et la traversée du Rhin.

Je ne vous cite ici que quelques lignes de leurs états de service qui mériteraient un long développement.

Au nom de la commune, je leur témoigne toute notre reconnaissance. Je les remercie d'être tous deux parmi nous et de déposer cette gerbe, le moment venu. »

INFORMATIONS PRATIQUES

Secrétariat de Mairie :

Les jours et heures d'ouverture de la Mairie sont les suivants :

- le mardi, permanence de 15 heures à 18 heures,
- le samedi, permanence de 9 heures à 12 heures, (hormis les jours fériés).

Tél. 05.61.83.79.06

Ramassage des ordures ménagères :

- La collecte des ordures ménagères a lieu le LUNDI APRES-MIDI. Déposez vos ordures dans la matinée du lundi, de préférence.

Quand un lundi est un jour férié, la tournée de remplacement a lieu le mardi matin. Dans ce cas seulement, nous vous conseillons de sortir vos ordures le lundi soir.

- Des bacs de collecte sélective (propres et secs-papiers-verre) sont mis à votre disposition sur la place du village.

Ramassage des objets encombrants ferreux :

En 2005, les collectes des objets encombrants ferreux auront lieu :

- le mardi 10 mai
- le mardi 13 décembre

Inscrivez-vous, à la Mairie avant le samedi 30 avril pour le premier ramassage et le samedi 03 décembre pour le second ramassage.

Liste des objets pouvant être enlevés :

- gazinières,
- réfrigérateurs,
- meubles en fer,
- sommiers métalliques,
- tout autre objet en fer.

Attention !

Les gravats ou matériaux de démolition, le bois, le plastique, les matelas ne seront pas enlevés.

Déchetterie :

La commune de Caragoudes faisant partie du **SIPOM**, vous pouvez vous débarrasser de vos objets encombrants en les apportant à la déchetterie de Revel.

Jours et heures d'ouverture (sauf jours fériés) :

- du lundi au samedi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures,

Cette année 2005 verra l'ouverture d'une déchetterie intercommunale située sur la commune de Caraman.

Moins de prospectus dans sa boîte aux lettres, c'est possible.

Pour ceux qui ne lisent pas les imprimés non adressés et désirent ne plus les recevoir dans leur boîte, une solution simple existe en apposant sur la boîte aux lettres l'autocollant : « **Merci d'épargner ma boîte aux lettres** ». Cet autocollant, initiative du ministère de l'Ecologie et du Développement Durable est disponible au secrétariat de Mairie.

Recensement dans le cadre de la Défense Nationale :

Tous **les Français atteignant l'âge de seize ans** doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Désormais, aux termes d'un décret du 29 mars 2002, modifiant le code du service national (paru au Journal Officiel du 3 avril 2002), ils disposeront d'**un délai de trois mois**, au lieu d'un auparavant, à compter de la date à laquelle ils atteignent l'âge de seize ans, pour accomplir cette démarche, **indispensable pour établir un dossier de candidature à un examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.**

Prêt de la salle des fêtes :

La salle des fêtes peut être prêtée à toute personne de la Commune qui en fait la demande.

Les conditions sont les suivantes :

- déposer sa demande en Mairie au moins un mois avant la date retenue,
- fournir une attestation d'assurance responsabilité civile afin de couvrir les dommages éventuels,
- verser une caution de 305 € dans tous les cas,
- signer une convention d'utilisation rappelant les conditions du prêt,
- les frais de fonctionnement demandés sont définis dans le tableau ci-dessous,

	Habitant de la Commune
ETE 1/05 au 31/10	38,11€
HIVER 1/11 au 30/04	45,73 €

- Après utilisation, les locaux devront être laissés propres et en bon état.

A son départ, la personne louant la salle des fêtes ne doit laisser aucun objet personnel : bouteilles vides et sacs d'ordures devront être emportés.

ADAPTATION DES SERVICES DE GENDARMERIE

Vous avez demandé le 17...

Depuis le 1^{er} juillet 2003, les gendarmes sont soumis à une nouvelle organisation avec un double but : accroître la réactivité des unités en cas d'intervention et assurer une plus grande présence sur le terrain.

Si chaque canton conserve sa brigade, des services commandés par un chef unique aux trois brigades de la communauté de *LANTA* permettent aux gendarmes de travailler indifféremment sur les trois cantons.

Pour ce faire, les brigades de proximité de *CARAMAN* et de *VERFEIL* qui fonctionnent avec six gendarmes chacune ont été associées à la brigade chef lieu de *LANTA* dont l'effectif est également de six hommes.

Les gendarmes des brigades de proximité, fermées au public de façon ponctuelle en fonction des événements, seront amenés à quitter leur unité pour intervenir et porter leurs efforts sur telle ou telle affaire sur l'ensemble de la communauté. Par exemple, en cas de cambriolage à *VERFEIL*, les gendarmes de *LANTA* ou de *CARAMAN* pourront intervenir sur cette commune et réciproquement, en fonction des besoins. La brigade n'est pas fermée mais en veille, puisqu'en mesure constante de répondre aux appels. Seul l'accueil physique n'est pas réalisé dans ce cas de figure.

Appeler le 17 d'abord.

Une série d'entretiens avec les élus a précédé cette réorganisation pour s'efforcer de répondre aux attentes et besoins des citoyens. Il s'agit d'adapter les moyens aux besoins en améliorant la réactivité face à l'événement toujours imprévisible.

C'est l'occasion de rappeler que les gendarmes assurent le service 7 jours sur 7, 365 jours par an, 24 heures sur 24. Inutile donc d'attendre 14 heures et l'heure d'ouverture des bureaux pour appeler le 17.

Au contraire, la nouvelle organisation favorise l'appel au 17 d'emblée avant tout déplacement à la brigade. Un appel au 17 ou à l'interphone au portail d'une brigade de proximité est reçu par le planton de l'une ou l'autre des brigades.

En fonction de l'urgence, il sera proposé soit d'attendre à domicile ou au portail l'arrivée de la patrouille, soit un rendez-vous ultérieur à la brigade, soit en dernière limite un passage à la brigade de permanence.

Une présence plus importante sur le terrain.

Simultanément, un allègement des tâches administratives et une simplification des procédures écrites sont mises en œuvre. Organiser et mutualiser le service des gendarmes entre les trois unités permet un gain évident dans la qualité de la réponse fournie aux citoyens.

Cette nouvelle organisation permet d'abord de mobiliser un effectif plus important pour «une intervention rapide de plusieurs gendarmes lorsque c'est nécessaire. En outre, organiser les heures de réception du public permet d'éviter des heures d'attentes improductives de sécurité à l'unité. Et de fait, la croissance des services à l'extérieur, permettra d'apporter une réponse sécurisante aux habitants.

Le service a été organisé jusqu'à aujourd'hui pour répondre aux horaires de la délinquance, essentiellement la nuit, d'où une perception d'absence des gendarmes que la réorganisation devrait gommer.

Pour preuve, les statistiques établies pour les six premiers mois de fonctionnement de la communauté en 2004, font apparaître une augmentation de 3,5% d'heures de services externes, par rapport à la même période de 2003, ceci sans augmentation d'effectifs.

Les esprits « chagrins » ne voudront pas nous faire croire qu'ils voyaient davantage leurs gendarmes avant, puisqu'il est prouvé qu'ils sont actuellement beaucoup plus présents sur le terrain, et de manière plus opérationnelle.

Les résultats pour l'année 2003 au niveau de la communauté parlent d'eux-mêmes. Augmentation du taux d'élucidation de 21% en 2002 à **35,22%** en 2003, taux de réussite nettement supérieur à la moyenne nationale. La délinquance quant à elle a baissée de **42%**.

Ce nouveau fonctionnement a été rendu possible par les moyens techniques dont disposent aujourd'hui les services de gendarmerie : il y a désormais deux véhicules par brigade, des moyens de communication autonomes gendarmerie, dont toutes les unités sont équipées, des moyens radio civils ou le téléphone portable. Ils permettent de consulter des banques de données mais aussi d'alerter instantanément toutes les autres unités.

La nouvelle organisation

– Les accueils se font tous les jours de 8 à 12 heures et de 14 à 18 heures, les dimanche et jours fériés, de 9 à 12 heures et de 15 à 18 heures.

Dans tous les cas. – Il est recommandé d'appeler le 17 avant tout déplacement à une brigade afin d'adapter au mieux la réponse.

Quels avantages ? – Avec cette nouvelle organisation, chaque canton conserve sa brigade territoriale actuelle, mais les gendarmes d'un même canton travaillent indifféremment sur les trois cantons de la communauté. En fait nous ne sommes plus face à trois brigades à 6 militaires, mais en présence d'une unité de 18 gendarmes avec les avantages qui en résultent.

Mais encore. – Outre les brigades territoriales, le service de la gendarmerie nationale c'est aussi dans l'arrondissement de VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS un peloton de surveillance et d'intervention (P.S.I.G.) basé à ESCALQUENS.

C'est encore une brigade de recherche (B.R) composée de quatre hommes, aguerris aux techniques modernes de l'enquête judiciaire dont un technicien en investigation criminelle spécialiste des relevés d'indices, basée à VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS.

Tous ces moyens conjugués permettent une réponse rapide et efficace face à l'événement.

Le bon réflexe : j'appelle le 17 depuis un poste fixe, ou le 112 depuis un téléphone portable, ce qui me permet d'être en liaison avec l'unité d'intervention de permanence.

Adjudant chef **GAIDIER** *Patrice*

LA COMMUNE

DÉFINITION - CARACTÉRISTIQUES

ORIGINES HISTORIQUES

ÉVOLUTION DU RÉGIME JURIDIQUE DES COMMUNES

Références.

Constitution du 4 octobre 1958 ; code général des collectivités territoriales ; décret 98-403 du 22-5-1998 ; circulaire du 20-4-1989.

DÉFINITION

Administrée par un conseil municipal, un maire et des adjoints, la commune, dont l'existence est garantie par l'article 72 de la Constitution, est la collectivité territoriale de base de l'organisation administrative française. Elle est une partie du territoire national et une entité juridique à part entière.

Dotée de la personnalité morale et de l'autonomie budgétaire, la commune est investie de prérogatives de puissance publique qui l'autorisent à accomplir les actes de la vie publique.

La commune joue aussi un rôle essentiel dans la vie politique du pays : elle est le lieu privilégié où la proximité des institutions permet aux élus d'être en contact avec la population et aux citoyens de s'exprimer de la manière la plus directe.

La compétence des autorités municipales s'exerce non seulement sur les personnes domiciliées sur le territoire de la commune, mais aussi sur toutes celles qui y circulent.

CARACTÉRISTIQUES

La structure communale française est caractérisée par trois traits essentiels :

- l'ancienneté : la plupart des agglomérations ont une origine romaine ou se sont formées au Moyen-Âge ;

- la multiplicité : la France comptait 36 679 communes en 1999, dont 114 dans les départements d'outre-mer (sur un total, pour l'Union européenne, de 80 000 communes) ;

- l'exiguïté et le faible peuplement : 31 924 communes ont moins de 2 000 habitants, 21 011 ont moins de 500 habitants et 12 991 en ont moins de 250.

Les territoires communaux correspondent en majeure partie aux paroisses de l'Ancien Régime. Les différences que l'on constate aujourd'hui entre départements en ce qui concerne la superficie et la population des communes s'expliquent par la diversité de l'organisation ecclésiastique d'un diocèse à l'autre. Par exemple, Toulouse s'étend sur 11 830 hectares alors que Paris ne compte que 10 540 hectares pour une population six fois plus importante. Arles, la plus vaste des communes, s'étend sur 75 893 hectares.

Dans l'ensemble, on constate l'accroissement rapide des agglomérations urbaines et le déclin des communes rurales. On assiste parallèlement à l'élargissement du cadre communal par un développement croissant de la coopération intercommunale.

ORIGINES HISTORIQUES

Les communes sont avant tout un phénomène dont on retrouve les racines dans l'histoire. Elle seule peut expliquer leur diversité actuelle, leur ascension à la réalité juridique et la place qu'elles occupent dans l'organisation administrative française.

Apparu très tôt dans notre histoire, le phénomène communal répondit d'abord à un besoin d'inscrire l'univers social dans un cadre organisé s'accordant à la vie quotidienne et procurant à l'homme un sentiment de protection et la satisfaction de participer à la vie de la communauté à laquelle il appartient.

À partir de ce besoin, les communes se formèrent selon la topographie du territoire, leur rôle au sein de la société et les besoins de leurs habitants : villes situées au carrefour de deux vallées ou cours d'eau pour faciliter les échanges, villages fortifiés et villes garnisons, ports, lieux de foires et de marchés, ou simplement villages ou hameaux bâtis autour d'une ressource naturelle, d'un point d'eau, ou de terres nouvellement défrichées produisant de meilleures récoltes.

Tout au long de l'Ancien Régime, l'organisation administrative des communes se caractérisa par une grande diversité de structures. Alors qu'en milieu rural, les habitants, réunis en paroisses, restèrent pendant très longtemps soumis à l'autorité seigneuriale et à la direction du clergé, les villes, quant à elles, apparurent dès le XII^e siècle comme un contrepoids à la puissance des féodaux et des ecclésiastiques.

C'est en effet à partir de cette époque que les bourgeois des grandes villes enlevèrent par force ou achetèrent au seigneur le droit de s'administrer eux-mêmes. Ainsi émancipées, mais demeurant néanmoins soumises à l'autorité royale, les villes ne jouissaient pas toujours du même statut. Possédant parfois des ressources propres, elles administraient généralement leurs biens ; quelques-unes d'entre elles détenaient certains privilèges accordés par le pouvoir royal en échange de services rendus, notamment en temps de guerre.

ÉVOLUTION DU RÉGIME JURIDIQUE DES COMMUNES : DE LA DÉCENTRALISATION À L'INTERCOMMUNALITÉ

Étapes de la décentralisation

À la diversité des structures née de l'histoire, la Révolution de 1789 substitue une rigoureuse uniformité avec la création de 44 000 communes accédant à la vie juridique et toutes dotées du même statut.

Le régime de décentralisation instauré par les lois du 14 et du 22 décembre 1789 et modifié à plusieurs reprises au cours de la Révolution laisse la place, avec le Consulat et l'Empire, à un régime très centralisé et autoritaire : aux termes de la loi du 28 pluviôse an VIII, les organes de la commune sont nommés par le pouvoir central et placés sous l'autorité du préfet.

C'est seulement après la Révolution de 1830 que s'engage à nouveau un processus de décentralisation encore timide : loi de 1831 rétablissant l'élection des conseils municipaux et loi de 1837 attribuant certains pouvoirs de décision aux assemblées municipales.

En 1848, les membres du conseil municipal sont élus au suffrage universel et l'élection du maire par l'assemblée communale est rétablie en 1882.

Une étape décisive est franchie sous la Troisième République avec le vote de la grande loi du 5 avril 1884, véritable charte des communes françaises codifiée en 1957 dans le code de l'administration communale et qui pose les grands principes du régime actuel :

- toutes les communes ont la même organisation administrative et financière ;
- l'administration reste confiée aux deux organes créés en l'an VIII (conseil municipal et maire).

Vers 1930, la tendance centralisatrice se réaffirme nettement, et ceci jusque pendant l'occupation, par le renforcement de la tutelle financière. Par la suite, et en réaction à ce mouvement, l'ordonnance du 5 janvier 1959 et la loi du 31 décembre 1970 instaurent de nouveau un retour à la décentralisation, notamment par l'allègement des tutelles.

C'est la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions qui donne finalement son plein sens à l'article 72 de la Constitution avec le remplacement des tutelles administratives, financières et techniques de l'État par un contrôle a posteriori.

Dans son prolongement, les lois du 7 janvier et du 22 juillet 1983 modifiées relatives à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État permettent de doter les communes de pouvoirs propres en matière d'urbanisme, d'enseignement, de culture, de ports et voies d'eau.

Plus récemment, la loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République marque une nouvelle étape de la décentralisation avec, notamment, le renforcement de l'information des habitants sur les affaires de la commune et leur participation à la vie locale, et le développement de l'intercommunalité (mise en place de nouvelles formes de coopération et institution de commissions départementales de la coopération intercommunale).

Dans la lignée de ce texte, d'autres lois sont intervenues pour amender et compléter le dispositif législatif. Les textes les plus marquants sont :

- la loi du 4 février 1995 sur l'aménagement du territoire qui a créé les « pays », modifiée et complétée par la loi du 25 juin 1999 sur l'aménagement et le développement durable du territoire ;
- la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale qui, afin de lutter contre l'émiettement communal, a simplifié le paysage de l'intercommunalité autour de trois grandes catégories : communautés de communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines ;
- la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains, dite loi « SRU », qui, en matière d'urbanisme, a créé de nouveaux documents d'urbanisme (SCOT, PLU, carte communale) davantage respectueux de l'environnement ;
- la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité qui, dans le souci d'une décentralisation plus efficace, renforce les compétences des collectivités locales et a pour objectif principal l'approfondissement de la démocratie locale : meilleure association de l'ensemble des citoyens aux décisions locales (notamment par la participation du public à l'élaboration des grands projets), renforcement des droits des élus locaux et amélioration des conditions d'exercice des mandats ;
- enfin, la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à l'organisation décentralisée de la République a posé cinq principes : le principe de subsidiarité (recherche de la proximité dans la prise de décision), le droit à l'expérimentation (tester le niveau pertinent en matière d'action publique), la participation populaire (référendum d'initiative populaire), le développement de l'autonomie financière et de la péréquation (transferts de compétences avec transfert équivalent de moyens) et la reconnaissance d'un pouvoir réglementaire pour tenir compte des spécificités locales.

Bilan de l'intercommunalité

Au 1^{er} janvier 1999 (derniers chiffres connus), on dénombrait en France 18 501 structures intercommunales sans fiscalité propre (syndicats de communes et syndicats mixtes).

Au 1^{er} janvier 2004, 31 424 communes, représentant près de 51 millions d'habitants (soit 82 % de la population), étaient regroupées au sein de 2 461 EPCI à fiscalité propre (dont 1 028 EPCI à taxe professionnelle unique, regroupant 38 millions d'habitants, soit les trois quarts de la population en intercommunalité) :

- 2 286 communautés de communes regroupant 28 403 communes et 24,5 millions d'habitants ;
- 155 communautés d'agglomération regroupant 2 632 communes et près de 20 millions d'habitants ;
- 14 communautés urbaines regroupant 355 communes et 6,2 millions d'habitants ;
- 6 syndicats d'agglomération nouvelle regroupant 34 communes et 346 000 habitants.

Comité des Fêtes

Préserver l'avenir

Cette année 2004 restera encore malgré d'importants « bémols », en général une bonne année dans le domaine des animations à CARAGOUDES. Nous avons tous pu nous apercevoir depuis maintenant de nombreuses années que l'entente et la coordination mises en place chaque début d'année par les deux principales équipes d'animation (souvent par les mêmes personnes) ont permis à ce jour d'innover et d'aller de l'avant.

Mais hélas, le temps passe trop vite ; il n'est pour s'en apercevoir que de se rappeler le temps où nous avons franchi le cap du millénaire ; déjà quatre ans d'écoulés, et de plus en plus, la lassitude, le poids des ans, la routine, dues à des activités professionnelles de plus en plus strictes et contraignantes, des impératifs familiaux, des besoins de plus en plus réels de prendre du recul viennent peu à peu décourager les plus engagés d'entre nous.

Quand à côté de cela, après de nombreux contacts, de rendez-vous, de semaines de préparation, nous sommes dans l'obligation, comme nous l'avons été au printemps dernier, de ne pas pouvoir organiser l'une des manifestations importantes de l'année du fait du nombre ridicule d'inscrits, il est évident que des questions doivent être posées.

Mon rôle aujourd'hui, au nom de toute une équipe que je cherche par ces quelques lignes à préserver, est de vous faire prendre conscience de la nécessité, d'aller tous ensemble vers cet objectif de préservation de notre vie associative.

Quelques informations alarmantes ont laissé entendre d'importants arrêts définitifs dans nos associations communales, c'est trop bête, mais même si aujourd'hui trop de pôles d'intérêts nous sont proposés et si nous ne savons pas toujours comment y répondre, il est obligatoire que cette hémorragie de bénévoles s'arrête.

Nous sommes nombreux à avoir beaucoup donné et encore aujourd'hui nous n'attendons rien en retour, si ce n'est la réussite de nos manifestations, mais notre lassitude et notre isolement deviennent trop lourds il faut très vite que de nouvelles aides nous apportent leur soutien car sans cela un découragement trop important viendra peu à peu éteindre la flamme qui habite encore les bénévoles qui veulent encore pour très longtemps que **vive la fête** à CARAGOUDES.

Malgré cela nous avons eu la chance de vous proposer encore de bons moments de convivialité.

Manifestations 2004

4 Janvier :

Avec la municipalité et les associations un nombre important de Caragoudaises et Caragoudais ont participé à la traditionnelle galette où grands et petits ont encore pu être les rois pour un jour.

23 Janvier :

Bilan de l'année 2003, renouvellement du bureau, projets 2004, l'Assemblée Générale a permis grâce à une équipe reconduite de proposer encore un programme d'activité attrayant et varié.

3 Avril : Soirée SALSA

Depuis plusieurs années, la soirée à thème était une réussite, cette année sans aucune raison, malgré divers engagements, et devant trop peu d'inscrits, nous avons dû la mort dans l'âme annuler cette manifestation.

Devons nous nous contraindre avec les autres associations à réduire les activités ?



3 Juillet : Fête des Vacances

Malgré un malentendu qui a quelque peu « plombé » cette organisation prévue au départ pour les jeunes ; grâce à la présence de nombreux Caragoudaises et Caragoudais, une ambiance bon enfant sous les ombrages s'est poursuivie tard dans la soirée.



29 Août : Tournée du comité

Innovation 2004 : deux équipes étaient constituées, l'objectif de ne pas terminer notre tournée à des heures trop tardives était atteint .

Résultat, plus de disponibilité dans les familles et accueil toujours aussi agréable
Merci à tous.



3 - 4 - 5 - 6 Septembre :

En dehors des traditionnelles animations et en point d'orgue de la saison notre fête locale a cette année connu un succès jamais atteint lors de la soirée dansante du samedi . Une salle comble, une ambiance guinguette, des tables garnies à l'extérieur tous les ingrédients pour une soirée réussie. Tous les danseurs du Lauragais étaient ravis et l'orchestre Alain BRINGAY apporta la touche finale à ce tableau .

Une bonne nouvelle : réservez encore votre soirée , ce même orchestre animera le bal de nos fêtes 2005 . Dites le autour de vous.



5 Décembre :

Pour terminer l'année notre comité était associé à la municipalité pour offrir aux petits et aux grands quelques moments d'intimité, d'amitié, de spectacle en attendant le Père Noël.

Encore un moment merveilleux où magie, rêve et détente nous ont été offerts par un jeune magicien Marc ENZO très apprécié des petits mais aussi paraît-il par beaucoup de mamans.

Et pour terminer cet agréable après-midi un goûter était partagé par l'assistance au milieu de nombreux ballons multicolores aux formes aussi agréables qu'inattendues.

Nous vous donnons maintenant **rendez-vous** nombreuses et nombreux **le vendredi 4 Février 2005** à la salle de la mairie à **21 h 00** pour notre **assemblée générale** annuelle.

*Toute l'équipe du comité des fêtes
de CARAGOUDES*

Se joint à moi et vous souhaite

à toutes et à tous

Une très bonne et heureuse année 2005

Pour le Comité des Fêtes
F. IRLA

FOYER RURAL DE CARAGOUDES

Pour la première fois, lors de l'**Assemblée Générale** du 30 janvier 2004, la présidence de l'Association n'était pas représentée et, c'est par respect et amitié envers notre regretté Jo que j'ai accepté de prendre sa suite. La tâche n'a pas été facile, aussi je remercie tous les membres du Foyer Rural et tous ceux qui se sont associés à nos manifestations pour leur présence assidue et collaboration.

L'année a débutée par la Traditionnelle **Galette des Rois** en association avec les autres corporations du village.

Ensuite, le 28 février nous avons fêté **Carnaval**, sur le thème de la Chine, où Gudie nous a raconté, sous forme d'ombres chinoises, l'histoire du plus minuscule des oiseaux « Le Tchatchatatoutou ».

Le 5 juin, nous avons soutenu Huguette Rascagnères à l'organisation d'une soirée **CONTES** animée par des conteurs et chanteurs professionnels et agrémentée par une exposition et une bibliographie sur le thème de l'enfance maltraitée. Le montant des recettes a été intégralement remis à une maman française qui combat désespérément pour sauver sa fille.

Cette année encore, nous nous sommes attablées le 23 octobre autour de la fameuse **Monjetade** préparée par nos généreuses mamies sans oublier notre spécialiste dans l'art de la cuisson de la saucisse : Sylvain.

Comme tous les 2 ans « **La soirée Cabaret** » a eu lieu le 20 novembre. Nous avons pu apprécier encore une fois un spectacle préparé par des amateurs caragoudais et amis voisins qui ont donné tout leur cœur pour fournir une représentation de qualité. Je me dois de remercier tout particulièrement les « jeunes » du village pour leur forte mobilisation.

Malgré tous ces bons moments, j'ai été néanmoins déçu de ne pas pouvoir continuer les activités mises en place par l'ancien bureau (gymnastique et danse de salon). En effet, le manque d'adhésions nous a amenés à interrompre ces activités qui nous espérons trouverons une renaissance à la prochaine saison, et comme le soulignait Jo dans son édito 2002

*« Le Foyer Rural fonctionne pour vous et avec vous,
mais ne peut rien faire sans vous ».*

Je terminerai mon mandat en vous donnant rendez-vous courant Janvier 2005 à la salle des Fêtes pour un après midi convivial afin de se retrouver pour participer à quelques épreuves du « Certificat d'Etude ».

Le Bureau et les membres du Foyer Rural

vous souhaitent à toutes et à tous une

BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2005

Le Président,

Christian LAFFONT.

CHERS AMIS DE CARAGOUDES

Un petit village au détour de la route, un champ de blé à ma porte, les ailes d'un moulin dans le vent, un vieux mur de briques, la couleur des roses, tel fut le décor heureux de ma vie pendant quelques années...

Et puis, soudain, l'horreur, un soir de novembre...

Quand on s'appuie pendant 36 ans sur un compagnon solide et qu'il s'en va, non seulement on est terriblement seule mais, en plus, on vacille pour retrouver un équilibre qui ne sera plus jamais le même...

Aujourd'hui, je pense particulièrement à tous les copains de Jo qui m'ont aidée quotidiennement. Tout d'abord, pour supporter ma peine et plus matériellement par la suite pour entretenir la maison et le jardin. Ils étaient toujours là pour me donner « le coup de main » nécessaire, juste au bon moment, quand j'étais si triste, si totalement désemparée devant les mille problèmes posés par la vie de tous les jours. **Je les remercie tous très chaleureusement**, ils se reconnaîtront !.

Je dis au revoir, à vous tous, **Amis de Caragoudes**, et adieu à notre maison et à **Jo** qui est, selon son souhait, à jamais dans la campagne lauraguaise...

J'ai passé douze années heureuse avec vous et je ne vous oublierai jamais.

DANOU DAYNE



SOCIETE DE CHASSE DE CARAGOUDES

Notre ami Elie MARQUIER nous a quittés au printemps dernier. Amoureux de la nature, la chasse était sa grande passion. C'était un homme avenant, simple et qui avait toujours le mot pour rire. Sa personnalité restera à jamais gravée dans la mémoire des chasseurs caragoudais.

INFORMATIONS CHASSE

La fin de l'été chaud et sec, et l'automne humide ont rendu cette saison de chasse 2004 satisfaisante pour le petit gibier : en effet, les lièvres, cailles, perdrix et faisans présents en plus ou moins grand nombre sur le territoire communal ont permis aux chasseurs de beaux tableaux de chasse.

Des aménagements furent créés sur les abords des chemins de la commune, ils furent très utiles ces deux dernières années de sécheresse, pour alimenter en eau les espèces présentes dans notre région, ils ont aussi servi d'agrainage en hiver.

A noter, qu'à la fin de la saison dernière, « pour la première fois d'après les anciens », un sanglier d'environ 100 kg fut prélevé en battue.

Grâce à cette belle prise, l'ACCA a organisé un repas apprécié de tous.

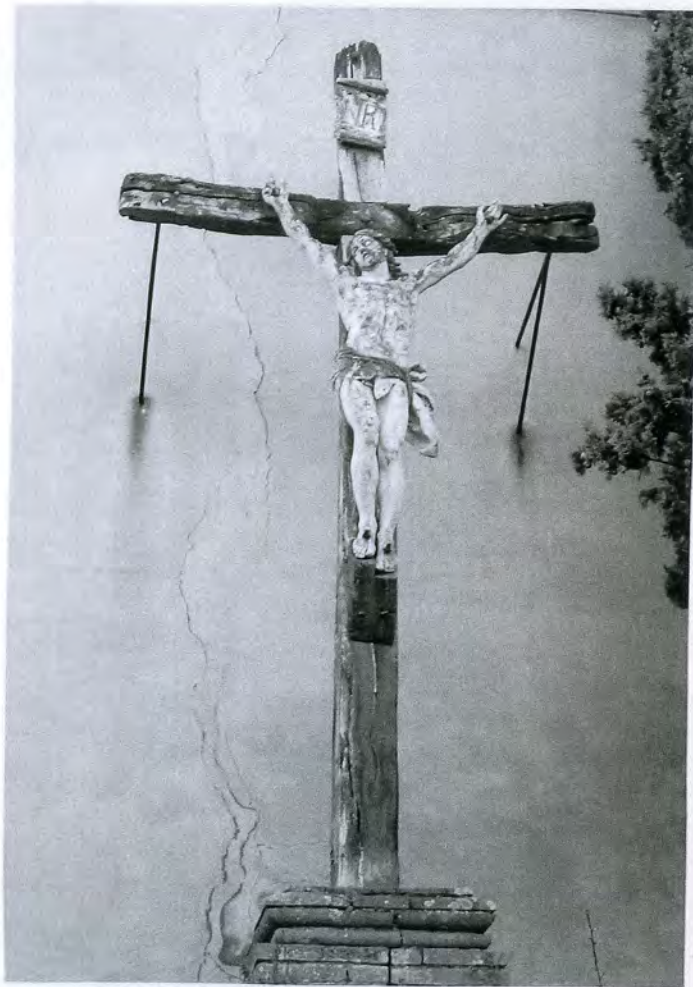
**L'ensemble des chasseurs Caragoudais souhaite à toutes
et à tous
*UNE BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2005***



Ravitaillement du gibier au cours des périodes difficiles.



ACCA DE CARAGOUDES



GRANDE CROIX

façade est de l'église

AVANT

APRES

voir page suivante :
quelques étapes de
cette restauration







MERCI



et



BRAVO

A TOUS



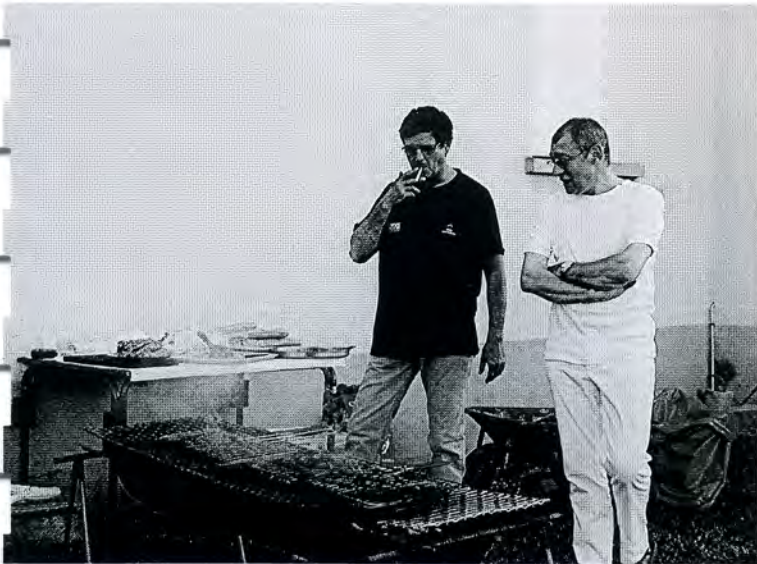


CARNAVAL CHINOIS





MUSIQUE D'ETE





TOUS ENSEMBLE



POUR LA FÊTE





SOIREE



CABARET





MAGIE



DE NOËL



MEILLEURS VOEUX



**POUR
2005**